19me Année.— N° 3690 1re EDITION (paraissant le soir) Dimanche 26 Juillet 1874

BUREAUX, RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :

ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 f.
LE NORD-DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire. —
ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. LEBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Véghin, libraire, rue Grande-Chaussée; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 20, Chaussée d'Alsemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 19, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 2 02, 3 39, 5 18, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 33, 4 58, 5 38, 7 17, 8 18, 10 22, 11 35 *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 22, 9 55, 11 05, 12 57, 2 18, 4 40, 5 20, 6 55, 8 00, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 7 10, 8 08, 9 40, 11 31, 12 15, 1 55, 3 31, 5 08, 6 06, 7 24, 8 23, 9 14, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 52, 8 22, 11 20, 11 57, 3 13, 4 47, 5 49, 7 02, 9 05
DIMANCHES ET FÊTES : Tourcoing à Mouscron, 7 26 soir ; *Mouscron à Tourcoing*, 8 01 soir

BOURSE DE PARIS

DU 24 JUILLET	
3 0/0	62 60
4 1/2	89 20
Emprunts (5 0/0)	98 40
DU 25 JUILLET	
3 0/0	63 00
4 1/2	90 25
Emprunts (5 0/0)	99 45

ROUBAIX, 25 JUILLET 1874

BULLETIN DU JOUR

Les chances des partis ne se calculent plus en France d'après l'habileté qu'ils déploient, mais d'après les fautes qu'ils commettent. Depuis trois ans, les monarchistes ont fait assez de fautes pour rendre la république inévitable; mais en même temps les républicains ont été d'une telle maladresse qu'ils ont rendu impossible le gouvernement de leurs rêves.

Jamais, peut-être, les républicains n'avaient été plus mal avisés que dans la mémorable séance du 23 juillet. Jusqu'ici, en effet, la république n'avait pas été condamnée par un vote formel de l'Assemblée, car au 24 mai c'était plus la politique de M. Thiers que la forme républicaine qu'on visait. Eh bien! grâce à M. Casimir Périer, cette république de fait, sinon de droit, sous laquelle nous vivions tant bien que mal et plutôt mal que bien, a été condamnée par 374 voix contre 333. Voilà ce qui se dégage de la séance d'avant-hier et voilà ce qu'ont valu à la république les impatiences de M. Casimir Périer et le désir immodéré du centre gauche de prendre une revanche du 24 mai.

Au début de la séance d'hier, M. Batbie a déposé son rapport sur le projet de loi électoral, et il a annoncé que la commission des lois constitutionnelles présenterait vers la fin de la semaine prochaine le rapport sur la Chambre haute. M. de Castellane a demandé alors l'ajournement après les vacances de la discussion des projets relatifs aux pouvoirs publics. Combattue par MM. Ernest Picard et Raoul Duval et appuyée par le général Changarnier, la demande d'ajournement a été votée après quelques paroles du ministre de l'intérieur. M. de Chabaud-Latour a dit que le gouvernement s'en remettait à la sagesse de l'Assemblée, mais il a demandé que les lois fussent discutées dès le lendemain du retour de la Chambre.

M. Malartre a déposé une demande de prorogation à partir du vote du budget jusqu'au 5 janvier 1875. Ce n'est pas une trop mauvaise perspective que d'être débarrassé des crises parlementaires jusqu'à la fin de l'année. Les affaires ne s'en trouveront pas plus mal. L'urgence de la proposition Malartre a été votée par 395 voix contre 308.

Une commission sera nommée pour examiner la question de prorogation et elle statuera d'urgence sur les propositions qui seront faites à cet égard. La proposition Malartre sera mise mardi à l'ordre du jour des bureaux.

La séance a été levée après le vote des chapitres du budget du ministère de la justice.

La déclaration du gouvernement

Voici le texte officiel de la déclaration lue dans la séance du 23 juillet par M. le général de Cissey, vice-président du Conseil :

Messieurs,

L'honorable M. Casimir Périer a exprimé le vœu que le gouvernement n'intervînt pas dans ce débat. Le gouvernement ne croit pas avoir le droit d'obtempérer à ce désir.

Ce n'est pas, d'ailleurs, en invoquant des souvenirs que nous ne répudions pas, en citant des paroles que nous ne désavouons pas, qu'il nous fera reculer devant l'accomplissement de ce que nous savons être notre devoir.

Il n'en a pas eu la pensée et voici, messieurs, ce que je viens dire à l'Assemblée :

Le gouvernement ne croit pas possible de garder le silence dans le grave débat que soulève la proposition de l'honorable M. Casimir Périer; il doit, d'une manière brève et claire, faire connaître son sentiment. Ce n'est point un discours que je viens faire en son nom, je me bornerai à vous faire connaître, en peu de mots, notre opinion unanime sur ce sujet important.

Lorsque M. Casimir Périer et les autres honorables signataires de la proposition soumise en ce moment à vos délibérations vous ont demandé de fixer les bases que la commission constitutionnelle devrait adopter pour ses travaux, ils ont pensé que le vote qu'ils réclamaient de vous dissiperait les inquiétudes du pays et mettrait fin aux incertitudes qui pèsent sur son avenir. Leur but serait-il atteint si vous les suiviez dans la voie où ils vous demandent de vous engager? Leurs intentions, auxquelles nous rendons d'ailleurs toute justice, seraient-elles remplies? Voilà la question qu'il faut examiner.

Or, dans le projet de loi sur lequel vous délibérez, il y a tout d'abord une disposition dont le vote n'apporterait évidemment aucune sécurité nouvelle au pays, aucun surcroît de force au gouvernement incommutable que vous avez fondé, c'est celle qui se borne à rappeler la loi du 20 novembre par laquelle vous avez, pendant sept ans, confié le pouvoir exécutif à M. le maréchal de Mac-Mahon; il n'y aurait rien de plus inutile que ce rappel, adressé à la commission des lois constitutionnelles, d'une loi qui doit désormais rester en dehors de vos débats.

D'un autre côté, il est impossible d'admettre qu'en posant le principe qu'il y aura deux chambres, la résolution soumise à l'Assemblée ait pour résultat de dissiper des inquiétudes, car, déjà, par la loi du 13 mars 1873, sur les instances pressantes du Gouvernement de l'honorable M. Thiers, l'Assemblée a décidé que le pouvoir législatif serait divisé entre deux Chambres; une nouvelle consécration du principe, sous la même forme abstraite, n'aurait aucun effet utile. Ce qu'il faut au pays, ce n'est pas la simple proclamation du principe des deux Chambres, mais une loi d'organisation qui lui donne l'assurance certaine qu'après la séparation de l'Assemblée, il y aura une seconde Chambre partageant avec la Chambre des Représentants les attributions législatives.

Il ne faut pas se le dissimuler, le vote de la proposition de M. Casimir Périer n'aurait qu'une conséquence. Quelles que soient les intentions de ses honorables auteurs, elle serait considérée comme n'ayant d'autre but que de proclamer la République gouvernement définitif de la France. C'est là, on ne peut le nier, l'interprétation qu'elle ne manquerait pas de recevoir, celle qu'elle a déjà reçue avant d'être soumise aux discussions de l'Assemblée. Tel est le sens que lui attribuent tous les partis, ceux qui la combattent et ceux qui l'approuvent.

Or, le Gouvernement ne pense pas que le véritable remède aux inquiétudes du pays soit dans la proclamation théorique et doctrinale de la République comme Gouvernement de la France. Un tel acte serait une satisfaction pour un parti, il n'amènerait pas l'apaisement des partis et ne mettrait fin ni à leurs espérances, ni à leurs compétitions. Ce n'est point ainsi, croyons-nous, que se dissiperaient les appréhensions, d'autant moins que, parmi ceux qui accueillirent avec le plus de faveur cette proclamation, beaucoup, l'honorable M. Casimir Périer le reconnaîtra lui-même, n'accepteraient aucune des conditions d'organisation auxquelles il adhère et sans lesquelles il n'y aurait pour le pays ni ordre, ni sécurité.

Du reste, ce n'est pas en votant sur des formules que l'on fera cesser les inquiétudes et le désaccord des esprits, qu'on triomphera des difficultés du moment.

A nos yeux, le bien du pays demande autre chose. Ce qu'il réclame, c'est pour le temps dont l'Assemblée a fixé la durée par la loi du 20 novembre, une organisation de pouvoirs offrant des garanties de force et de stabilité. Cette organisation, le Gouvernement en a fait connaître les traits principaux à votre commission des lois constitutionnelles.

Nous ne croyons pas qu'il convienne de changer le titre du pouvoir que vous avez confié à M. le maréchal de Mac-Mahon, limité dans sa durée et procédant de la souveraineté nationale à laquelle il doit être rendu intact. Ce pouvoir est la chose de tous et c'est à ce titre qu'il s'impose à tous les partis.

Nous pensons, comme l'honorable M. Casimir Périer, que la division du pouvoir législatif est nécessaire. Seulement ce que nous attendons de vous, ce n'est pas une déclaration de principes qui ne nous donnerait rien. Nous vous demandons une loi déterminant toutes les conditions d'organisation et d'attributions de la seconde Chambre. Cette loi, votre commission l'achève en ce moment. Quand vous l'aurez votée, vous aurez fait faire un grand pas à l'organisation politique du pays. Jusque-là, il n'y aurait, croyons-nous, que peu d'utilité à inscrire une fois de plus le principe dans une résolution à laquelle aucune sanction ne serait attachée.

Nous vous demandons, de plus, et c'est un point de grande importance sur lequel se fait la proposition de M. Casimir Périer, nous vous demandons, pour le président de la République, le droit de dissolution de la Chambre des députés. Nous ne le demandons pas pour accroître sa prérogative personnelle, mais parce que dans toute organisation politique bien réglée, lorsqu'un désaccord survient entre le Chef de l'Etat et les représentants élus de la nation, il importe que le pays en puisse être juge. Si vous admettez ce droit de dissolution, vous aurez à en régler l'exercice et vous le ferez en statuant sur les propositions de votre commission des lois constitutionnelles.

Vous aurez enfin à apporter la loi électorale politique, dont vous jugerez sans doute comme nous que le suffrage universel doit rester la base des réformes qui doivent le mieux garantir la moralité et la sincérité de l'élection.

Lorsque, par des lois complètes et se suffisant à elles-mêmes, vous aurez réglé tous ces points, vous aurez donné au pays la seule organisation que la situation nous paraisse comporter, celle dont il a un véritable et pressant besoin ; vous n'aurez point cherché à imprimer au gouvernement ce caractère définitif dont la proposition de M. Casimir Périer ne lui donnera, du reste, que l'apparence, mais vous l'aurez placé, pour sa durée septennale, dans les conditions d'un gouvernement établi, qui peut défendre contre toute attaque, son principe et son autorité, et qui, mis à l'abri des contestations journalières, peut administrer avec équité, impartialité et modération.

Voilà ce que la France attend de vous. A ce prix les grands intérêts du travail seront satisfaits et nos relations avec l'étranger assurées.

Organisons d'abord pour sept ; ans, plus tard, le pays, resté maître de lui-même et éclairé par les événements, prononcera sur sa destinée.

En résumé, si nous sommes d'avis d'écarter la proposition de M. Casimir Périer, qui ne contient que des déclarations doctrinales, nous vous demandons de lui substituer des lois dont l'effet sera de donner au gouvernement une organisation efficace. Nous demandons ce que nous n'avons cessé de demander, c'est-à-dire une seconde Chambre, le droit de dissolution et le vote de la loi électorale. L'Assemblée voudra bien, d'ailleurs, se rappeler que la commission a déjà déposé ou préparé le dépôt de ces divers projets sur lesquels plusieurs amendements ont été présentés.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*)

Paris, le 24 juillet 1874.

Le monde financier, à la Bourse, a salué aujourd'hui par près de 1 fr. de hausse, l'enterrement de la République. Car, il y a tout lieu de croire que nous n'en entendrons plus parler de sitôt, malgré les espérances que les feuilles thiéristes et radicales fondent sur la faible majorité de 15 voix par laquelle a été repoussée l'urgence sur la demande de dissolution. Quand le rapport viendra, dans quelques jours, au sujet de cette demande, les thiéristes et les radicaux verront cette majorité de 15 voix augmenter au moins d'une cinquantaine.

Ainsi que je vous l'avais fait pressentir, M. Casimir Périer, par ce peu de sympathies qu'il inspire aux groupes conservateurs et par la médiocrité de son talent, a beaucoup contribué à l'échec de sa proposition. M. Dufaure a été au-dessous de lui-même et a déployé plutôt les arguties de l'avoué que les considérations de l'homme politique. M. Thiers, pendant les discours de ses deux lieutenants, paraissait visiblement désappointé et contrarié.

Les honneurs de la séance ont été pour le duc de Broglie, même de l'avis de ses adversaires. Malgré les défauts de son débit, de son attitude et de ses gestes, il a fait preuve des plus hautes qualités oratoires, en exposant les contradictions qui existent entre les théories et les constitutions républicaines, en traçant l'éloquent tableau des mœurs monarchiques si profondément enracinées dans le cœur de la France. Pourquoi donc M. le duc de Broglie, avec de si fortes convictions monarchiques, a-t-il créé tant d'obstacles au rétablissement de la monarchie ?

L'ex-vice-président du conseil maintient sa doctrine du septennat et ne paraît pas avoir été éclairé par l'insuccès des tentatives faites pour constituer cet expédient gouvernemental. La séance de ce jour aura prouvé à M. le duc de Broglie que, malgré tout son talent, il n'a pu réussir à faire revenir la majorité qui, le 16 mai, a condamné la politique de l'ex-vice-président du conseil.

Il y avait grande joie, hier soir, à la Présidence, par suite du rejet de la proposition Casimir Périer; mais le maréchal de Mac-Mahon n'aura pas la satisfaction d'obtenir un septennat organisé; il faudra qu'il s'en tienne à ses pouvoirs, tels qu'il les a reçus le 24 mai 1873, et ils suffisent pour remplir sa mission.

On a beaucoup remarqué l'empressement mis par le gouvernement à faire afficher dès ce matin la déclaration contre la proposition Casimir Périer.

C'est encore au milieu de ces discussions irritantes, que l'on peut apprécier l'immense utilité d'avoir éloigné l'Assemblée de Paris.

Hier soir, il y avait beaucoup de curiosité pour connaître le résultat de la séance, mais le calme complet.

Un journal thiériste et républicain, le *National*, a mystifié, hier, ses lecteurs, en faisant paraître, à dix heures du soir, une troisième édition, publiant une dépêche télégraphique de Versailles, qui annonçait l'adoption de la proposition Casimir Périer ; j'ai entendu des républicains dire : C'est Dufaure qui nous vaut cette victoire.

Il y a tout lieu de croire que l'Assemblée prendra ses vacances du 18 août à la fin de novembre.

Il n'y a pas eu et il n'y aura pas de congrès ou de réunion des chefs carlistes à Dax ni ailleurs. Donc Cabrera n'a pas été invité à y assister, et partant, n'a pu répondre à un émissaire de don Carlos les paroles calomnieuses à l'égard de l'armée royale, que lui prête, d'une manière conditionnelle, il est vrai, la *Epoca*, journal alphonziste, et que Cabrera serait le premier à démentir, s'il le lisait :

Un de mes spirituels amis, le marquis de Laincel, a improvisé la ballade suivante :

Dieu qu'il fait chaud ! Le ciel flamboie
Disait un radical à la tristesse en proie
Marianne, ma sœur, ne vois-tu rien venir?
Citoyen, voici Casimir.
Que cherche-t-il ? Fils d'un grand homme.
Si la politique a sa gomme
Dans ses rangs, tu dois te tenir,
Casimir.

Le Montalivet qui radote,
Ou Léonce dont l'esprit flotte
Viennent en vain de l'applaudir
Casimir.

Regarde un peu Thiers par derrière,
C'est bien la queue de Robespierre
Qu'il traîne... y songer fait frémir
Casimir.

Plus de tête sur les épaules
Tout en rouge, toutes les Gaules,
Serait-ce là notre avenir,
Casimir?

Pourquoi te mêler à la clique
Qui réclamait la République,
As-tu perdu le souvenir,
Casimir?

Mais en dépit de la clinique,
On dit que cette République
Va rendre le dernier soupir,
Casimir.

Elle ne manquait pas d'apôtres
Il fallait donc laisser à d'autres
Le souci de la secourir.
Casimir.

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 26 JUILLET 1874.

— 3 —

MISS ELLEN

PAR

CLAIRE DE CHANDENEUX

(Suite.)

A la façon dont miss Ellen organisait les riens minutieux d'un thé américain — cousin-germain de notre anglais — je devinai qu'elle était bonne ménagère. Je n'en pus plus douter lorsque, le lunch fini, je la vis choisir une clef au trousseau volumineux suspendu à sa ceinture, et disparaître suivie d'un domestique et du plateau.

Vous pouvez tirer de ce détail la conclusion logique que votre protégée n'est pas une demoiselle de compagnie vulgaire, ilote, paria de la société, mais bien plutôt une utile auxiliaire, une compagnie intelligente et distinguée dans la maison de mistress Norris.

Du reste la bonne dame voulut m'en convaincre mieux encore. Elle se fit conduire par moi sous une tonnel de jasmin de Virginie, m'offrit un siége rustique à ses côtés, et, d'un ton très naturel, très affectueux, elle entreprit l'éloge de son *petit majordome*, comme elle appelle en riant miss Blakson.

Elle me raconta complaisamment, avec le luxe de détails qu'elle apporte à ses récits, la vie simple, régulière et douce qu'elle avait faite à sa demoiselle de compagnie, et combien elle-même avait gagné en repos, en distraction, en bien être depuis l'introduction de la jeune fille dans son intérieur.

Je fus d'autant plus satisfait de cette confiance et de ces éloges, que les dames américaines — les vieilles dames surtout — ont à tort ou à raison le renom de porter despotiquement le sceptre du commandement intérieur et de ne pas ménager le blâme à leur entourage.

Ici, je ne trouvais qu'indulgence, estime, affection.

Miss Ellen ne venait pas nous rejoindre, et je le regrettais, car je tenais à parfaire l'étude que je vous ai promise. Mistress Norris, remarquant enfin cette discrétion, fit appeler la jeune fille et l'engagea à demeurer près de nous. Puis elle ramena la conversation sur vous, mon oncle, et se fit donner tous les détails possibles sur votre personne, votre caractère, votre carrière, vos aventures.

Vous jugez que le champ était vaste et que je m'en donnai à cœur joie à parler tour à tour de votre vie de marin si pittoresque, de votre caractère si généreux, de votre personne si sympathique.

On m'écoutait avec une attention !... Je voyais les yeux bleus de miss Ellen, grands ouverts sur moi, briller, sourire, s'humecter, peu à peu, quand je disais votre sollicitude à son sujet et vos longues recherches. Je crois qu'elle vous aime déjà !

— Qu'il est bon !... que je voudrais lui peindre toute la reconnaissance de la pauvre orpheline ! s'écria-t-elle tout à coup avec un intraduisible accent de respect et d'émotion.

— Vous allez lui écrire, ma chère enfant, dit mistress Norris.

— Oh ! oui, oui ! dès ce soir, répondit la jeune fille avec élan.

J'ouvris la bouche pour exprimer votre désir de réunion, de vie commune, qui serait évidemment la meilleure façon de prouver l'intérêt affectueux de l'un et la gratitude de l'autre.

Mais je ne crus pas le moment venu de formuler encore votre proposition, qui me semblait si naturelle, avant de connaître celle qui en doit être l'objet. Maintenant, rien ne me paraît être plus difficile que de tenter de séparer cette bonne vieille femme paisible du *petit mojordome* qui lui fait une existence si ouatée; rien ne me paraît plus délicat que de dire à cette jeune fille aimée, fière, intelligente :

— Quittez l'asile où vous vivez heureuse, venez habiter l'Angleterre, venez vivre près de celui qui veut être votre bienfaiteur, rendre à sa vieillesse les soins dont il aurait voulu entourer votre enfance, et réapprendre, par lui, à connaître votre famille disparue.

Non, ces choses-là ne s'articulent pas à la légère. Si vous pouviez voir la douce paix de cet intérieur, peut-être hésiteriez-vous, comme moi, à le troubler. Simple, modeste et bonne, comme l'est miss Ellen, le bonheur doit lui être facile à rencontrer. Elle en jouit sans doute. Je vais bouleverser cette vie obscure, honnête et calme. Le voulez-vous réellement, mon oncle? J'attendrai vos instructions nouvelles, dans le cas où quelque modification à vos premiers projets vous paraîtrait, comme à moi, préférable à l'égard de miss Blakson.

P. S. Si je ne vous envoie pas la photographie que je vous avais promise, en cas de réussite, c'est que miss Ellen va se hâter de terminer son portrait, qu'elle peint elle-même, et qu'elle m'a dit vouloir vous donner.

James Elwart à Lyonnel Trumby.

Philadelphie, le 10 juillet 1868.

La profession d'ambassadeur me paraît, cher ami, la plus enviable de toutes. Je déploie, du reste, dans ces fonctions nouvelles, un aplomb étourdissant. Je suis pris au sérieux par tout le monde, et par moi-même. Je reçois d'Angleterre des subsides importants. Je mène un train fort respectable. J'ai une correspondance suivie avec mon souverain, et je négocie avec art les questions les plus délicates.

Traduction intelligible : je suis toujours à Philadelphie; ma jeune fille retrouvée est une miss Blakson authentique et charmante; mon oncle est dans le ravissement; mistress Norris me comble d'amitiés; miss Ellen me témoigne une bonne grâce persistante, miss Evelina Tackereet daigne m'honorer de son attention; M. Davy Norris seul paraît goûter médiocrement les qualités de ton serviteur... ce que ton serviteur lui rend du reste, avec usure. Qu'est-ce donc que ce M. Davy? Oh ! mon cher Lyonnel, c'est le repoussoir au gracieux tableau que j'esquisse pour toi, c'est l'écueil sous l'eau dormante, c'est la pierre aiguë dans la mousse verte, c'est l'épine... c'est le moustique... c'est la plaie de Norris-Lodge.

Je t'ai dépeint cette habitation si fraîche, si ombreuse, si recueillie, cadre fait tout exprès pour la tête blanche de mistress Norris et la tête blonde de miss Ellen. J'ignorais alors qu'il servait aussi d'entourage à la physionomie satisfaite du fils unique de la vieille dame, un grand bellâtre de vingt-huit ans, roux, chevelu, épais et sot, qui mène grand train l'existence yankee, moitié spéculations, moitié plaisirs.

Dernièrement, c'est le plaisir qui l'emportait. Il était à New-York et devrait y être encore... Enfin ! je ne sais quelle lubie de repos, de villégiature, de poésie — il ose parler de poésie ! — l'a rappelé à Norris-Lodge, où il emploie tout le temps qu'il ne passe pas au salon près de ces dames, à parcourir les chemins d'un air rêveur et sentimental dont le grotesque est irrésistible.

Sa mère est pour lui d'une indulgence !... Comme c'est bon une mère ! comme ça s'illusionne facilement !

(*A suivre*